

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVILLERS

L'an deux mil vingt, jeudi 13 février, à 20H30, le conseil municipal d'Arvillers, s'est réuni au lieu et place de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves COTTARD et sur la convocation en date du 03/02/2020.

Présents : Monsieur Cottard Yves, Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Bruno Lepère, Monsieur Wilfried Dumont, Madame Moncond'huy Laëtitia, Madame Lorin Malaurie, Madame Douniol Alice, Monsieur François Hénon, Mme Beaudé Marie Paule, Monsieur Pierre Gilles Dumetz, Monsieur Quentin Soilleux, Monsieur Alain Carpentier.

Absents excusés : Monsieur David Debuire, Monsieur Descamps Bertrand.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte

Secrétaire de séance : Mme Douniol Alice

1. Procès-verbal du vendredi 22 novembre 2019

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur différents points du procès-verbal.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 22 novembre 2019.

2. Délibération : modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement au 1er janvier 2021

Monsieur le Maire explique que Le conseil communautaire de la communauté de communes AVRE LUCE NOYE a le 19 décembre 2019, délibéré et approuvé la modification statutaire sur la compétence Eau et Assainissement. Aussi, il est demandé aux communes membres de délibérer pour donner leur accord ou non sur cette modification statutaire. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver la modification statutaire de la communauté de communes AVRE LUCE NOYE.

3. Délibération : contrat d'entretien Eclairage Public de la SICAE

Monsieur le Maire explique que la convention d'entretien de l'éclairage public est arrivée à son terme. Il demande donc aux membres du conseil de délibérer pour l'autoriser ou non à signer la convention qui lui a été soumise par la SICAE pour une durée de trois ans. Le coût de l'entretien étant équivalent à l'année dernière les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4. point sur les travaux

- Monsieur le Maire explique avoir reçu deux devis pour effectuer un carottage pour détecter l'amiante pour les travaux de réfection de la rue saint germain.

Devis JLD: 3990 € HT

Devis GINGER: 3937 € HT

Il précise que JLD tarifie une demande de DICT 135 € et que la commune peut se charger de la faire.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le devis de JLD mais en lui demandant de retirer le coût de la demande de DICT. le devis acceptable sera donc de 3855 € HT

- Monsieur le Maire explique qu'il va falloir aussi prévoir l'assainissement pour le logement communal. Un devis a été établi par l'entreprise Tony BRUNEL : 9771.25 € HT soit 10748.37 € TTC. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le devis présenté.
- Monsieur le Maire soumet le devis de Bourdeleau pour l'entretien des terrains et l'élagage des arbres communaux qui reste inchangé pour 3 ans et s'élève à 27576 €. Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le devis présenté.
- Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de mettre le secrétariat de mairie en conformité vis-à-vis de la protection des données. Il explique que l'année dernière la mairie a dû faire face à un piratage de la messagerie qui a été sans conséquence car un technicien est rapidement intervenu. Mais il conviendrait à l'avenir de protéger les données (comptabilité, état civil, urbanisme etc...).

Par ailleurs, il précise que la protection des données est obligatoire suite à la sortie d'un décret en décembre 2018. A cet effet, il propose un devis de la société DBS qui propose une solution :

- ❖ maintenance informatique pour 38 € HT mensuel
- ❖ sauvegarde sur data center pour 38 € HT mensuel
- ❖ sécurité RGPD : 5 € HT mensuel
- ❖ sauvegarde NAS : 20 € HT Mensuel

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise DBS.

- Monsieur le Maire soumet ensuite le devis du géomètre A GEO pour le relevé topographique de la rue saint germain qui s'élève à 2497.25 € HT après délibération les membres du conseil municipal approuvent le devis.
- Monsieur le Maire explique que la trésorerie à envoyer un mail mentionnant que les restes à réaliser 2018 n'étaient pas inscrit au budget 2019. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'inscrire les restes à réaliser mais de les déduire des articles budgétisés en 2019 correspondants afin de garder le même équilibre. Soit en dépenses et en recettes d'investissement 487278.47 €

- Monsieur le Maire explique par ailleurs que la trésorerie demande à mettre en régularité la régie. A ce jour, seul un régisseur est nommé en la personne de Mme Bochart. Mais la trésorerie demande la nomination d'un suppléant autre qu'un élu. Aussi, il est décidé de nommer Mme Courcelle Ludivine comme suppléante. Monsieur le Maire précise également que la location de la salle se fait très bien et que les réservations se font déjà pour 2021. Toutefois ces rentrées d'argent impliquent qu'il faut avoir un cautionnement au-delà de 1220 euros mensuel d'encaisse (pour 2019 le montant encaissé était de 20097.67€). ce cautionnement serait de 300 €

Monsieur le Maire va se renseigner pour savoir comment procéder à ce cautionnement. Il rappelle que les moyens de paiements autorisés pour la régie est le chèque et l'espèce. Le plafond d'encaissement est de 2500 €.

- Monsieur le Maire explique que lors de la construction de la salle polyvalente une erreur d'installation dû à une mauvaise indication du fournisseur a été commise par l'établissement platerier et à entraîner la non-conformité de la salle. Pour cela, ce dernier a fait jouer sa décennale auprès de la MAAF. Celle-ci a donc procéder au paiement d'un montant de 4471.20 € pour la réalisation des travaux de mise en conformité. A ce titre monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'acceptation du chèque de la MAAF. Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent l'encaissement du chèque de la MAAF

5. Questions diverses

Madame Moncond'huy explique qu'il y a un manque de ménage à l'école. Monsieur le Maire répond qu'il va contacter la société Gouze.

Monsieur Dumont tient à remercier les membres du conseil municipal pour les années de mandat passées ensemble.

Monsieur le Maire remercie également Monsieur le Dr Alain Carpentier pour ses 55 années au service de la population.

Monsieur Hénon demande si les travaux d'effacement de la rue Saint germain iront jusqu'au bout de la rue. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Soilleux informe que deux spots ne fonctionnent plus dans la salle de tennis.

Monsieur Desrousseaux remercie tous les conseillers pour les années passées ensemble.

Monsieur le Maire informe que le président du football a démissionné et demande à ce qu'un nouveau bureau soit élu.

Plus d'observations étant formulées la séance est levée à 21 h00